

DÉCISION MUNICIPALE N°2025_175

OBJET : DST / ENVIRONNEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE « ILE-DE-FRANCE NATURE » AU TITRE DE L'ANNEE 2025 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PLAN VERT DE L'ILE DE FRANCE »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,

VU le dispositif de soutien aux projets d'aménagement permettant l'amélioration de la qualité des espaces verts existants et ouverts au public et l'amélioration de leur accessibilité permettant aux communes retenues de bénéficier du soutien régional à la réalisation de leur projet à hauteur de 250 000 €,

CONSIDERANT que la Commune de Pierrelaye se doit de poursuivre son engagement en faveur de la transition écologique et de la renaturation publics et privés, face aux multiples défis de la transition écologique

CONSIDERANT qu'il y a nécessité de relaisser la place à la nature dans la ville et de développer une offre de nature accessible à tous, dans un souci de santé et d'équité,

CONSIDERANT que dans le cadre du dispositif « Plan vert », l'agence « Île-de-France Nature » soutient les projets de création et d'ouverture au public de nouveaux espaces verts et de nature, et les projets d'amélioration de la qualité des espaces verts existants,

CONSIDERANT que la Commune de Pierrelaye porte un projet intitulé « Création d'ilot de fraîcheur urbain » qui entre pleinement dans les objectifs de ce plan ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Solliciter l'obtention d'une subvention auprès de l'Agence « Ile-de-France Nature » au titre au titre du dispositif « Plan vert », pour le projet intitulé « Création d'ilot de fraîcheur urbain » sur les parcelles cadastrées ab 901, 919, 967, 971.

Article 2 :

Préciser que le plan de financement du projet est le suivant :

Intitulé du projet : « Création d'un ilot de fraîcheur »

| | Montant H.T |
|---|-------------|
| Dépenses prévisionnelles | 85 579 € |
| Montant sollicité auprès du Département | 42 789.5 € |
| Participation d'autres partenaires | 0 € |
| Montant à charge de la Commune | 42 789.5 € |

Article 3 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** au Registre des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 08/07/2025

Le Maire,



Michel VALLADE

Transmis en Préfecture le : 09/07/2025

Publié(e) le : 09/07/2025

Exécutoire le : 09/07/2025

